

L'Association des Cadres de l'Industrie Pharmaceutique a le plaisir de vous inviter à sa prochaine Soirée Débat, sur le thème :

« *DMP : vraiment ? ! ...* »

**Mardi 18 décembre 2018 à 19h30**

Intervenants :

\*\* **Pierre ALBERTINI,**

*Directeur Général de la CPAM de Paris et Président du GIE Sésame Vitale*

\*\* **Dr Stéphane LANDAIS,**

*Secrétaire Général de la CSMF (Confédération des Syndicats Médicaux Français)*

\*\* **Philippe GAERTNER,**

*Président de la FSPF (Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France)*

\*\* **Bernard DELORME,**

*Président de l'Association des Maladies Rares Info Services*

Débat animé par Michel HANNOUN et Marc KENESI

Dans les salons de la **Maison des Centraliens** 8 rue Jean Goujon - 75008 Paris

**Accueil à partir de 19H00, Débat à 19h30, suivi d'un Cocktail dînatoire**

Inscription à la Soirée-Débat du 18 décembre 2018 à retourner par Courier au : 183, av. Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine  
soit par Mail : [contact@acip.asso.fr](mailto:contact@acip.asso.fr) et par courrier accompagné du règlement (à l'ordre de l'ACIP) avant le 17 décembre 2018

Nom - Prénom .....

Labo/Société : ..... Fonction.....

Adresse : .....

Tél / Port ..... Email.....

**L'inscription sera validée à réception du règlement**

Frais d'Inscription

<input type="checkbox"/> Membre de l'Acip	79,17 HT	15,83 (TVA à 20%)	95,00 Euros TTC
<input type="checkbox"/> Non-Membre de l'Acip	106,67 HT	21,33 (TVA à 20%)	128,00 Euros TTC
<input type="checkbox"/> Retraité - Demandeur d'emploi ( <u>justificatif</u> )	45,83 HT	9,17 (TVA à 20%)	55,00 Euros TTC

Bon de Commande

N°/Réf de la commande à rappeler (s'il y a lieu).....

**ANNULATION : 72 heures avant la date du débat par Fax, au-delà les frais seront dus. Tout absent peut se faire représenter**

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par l'ACIP aux fins de gérer votre participation à la présente soirée. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits aux coordonnées mentionnées ci-dessus. Vous pouvez, à tout moment, introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle telle que la CNIL.